

Rapport de présentation du Compte Administratif 2019 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Les recettes propres à l'exercice 2019 s'élèvent à 543 527 €. Elles présentent une augmentation de 61 439 € en raison de l'action sur les tarifs et sur les conventions (montant augmenté de 13%) menée en fin d'année 2018 pour relever l'excédent du service et se rapprocher du coût de revient. En effet, la faiblesse de notre résultat de fonctionnement 2018 nous a conduit avant l'achèvement de l'exercice 2018 à mener une prospective sur les années 2019-2020 dans la mesure où géré sous forme de budget annexe, l'équilibre de notre budget devait être préservé. Cette prospective a montré la nécessité d'agir sur les recettes de fonctionnement.

Ainsi, par délibération n°33 du 13/12/2018, les tarifs du service ont été relevés à effet du 1er janvier 2019 afin de se rapprocher du coût de revient et par délibération n°21 du 17/01/19, un avenant à la convention avec les 13 communes a été proposé fixant le nouveau montant de prestations nécessaire à l'équilibre du budget.

		Recettes		
chap.	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
70	Prestations – travaux	488 737,34	482 065,00	542 718,90
	Rbst Ville de Mayenne	41 996,50		
74	Subvention FIPHFP			808,00
77	Ventes dont Aron en 2017	135 000,00	23,34	
042	différence sur réalisation	6 404,60		
	TOTAL Recettes	672 138	482 088	543 527

Elles sont constituées:

De la facturation des prestations assurées pour les 13 communes adhérentes selon les conventions établies pour un total de **489 425 €** avec la répartition par commune suivante :

	2018	2019	Ecart en €	Ecart en %
Alexain	10 418 €	13 670 €	3 252 €	31%
Aron	80 000 €	90 400 €	10 400 €	13%
Belgeard	21 936 €	20 000 €	- 1 936 €	-9%
Commer	18 424 €	16 950 €	- 1 474 €	-8%
Contest	6 000 €	6 780 €	780 €	13%
Jublains	70 000 €	79 100 €	9 100 €	13%
La Haie Traversaine	5 444 €	5 650 €	206 €	4%
Mayenne	91 512 €	103 409 €	11 897 €	13%
Moulay	40 000 €	45 200 €	5 200 €	13%
Parigné/Braye	4 000 €	4 520 €	520 €	13%
St Fraimbaut de Prières	63 271 €	71 496 €	8 225 €	13%
St Germain d'Auxure	5 398 €	4 000 €	- 1 398 €	-26%
La Bazoche Montpinçon	25 000 €	28 250 €	3 250 €	13%
	441 403 €	489 425 €	48 022 €	11%

Le relèvement du montant des conventions ainsi que la hausse de l'engagement minimum des communes membres ont permis un gain de 48 022 € qui s'est révélé salutaire pour le résultat de

l'exercice 2019.

De la facturation au budget principal pour 51 598 € pour les prestations d'entretien des zones d'activités, de pose d'affiches, d'élagage de l'ex voie SNCF, d'entretien des chemins de randonnées, et des rocadés (contre une recette 2018 de 40 662 €).

De la facturation au budget annexe déchets ménagers pour 1 696 €.

D'une subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour **808 €**.

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 489 969 €

		Dépenses		
chap.	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011	Charges générales	168 607,11	165 793,30	145 639,16
	<i>dont fournitures de voirie</i>	66 657,47	57 129,61	49 455,85
	<i>dont location de matériel</i>	10 182,63	9 959,93	2 086,03
	<i>dont entretien véhicules</i>	34 542,05	38 075,14	34 995,61
	<i>dont repas des agents</i>	12 120,46	12 063,77	12 164,65
	<i>dont carburant à Ville de Mayenne</i>	27 360,35	34 266,73	30 575,00
012	Charges de personnel	360 680,18	223 531,96	267 515,62
042	Amortissements	217 383	89 658	76 072
66	Charges financières	874,00	834,39	742,39
	TOTAL Dépenses	747 544	479 817	489 969

Elles présentent une augmentation de 10 151 € par rapport au réalisé 2018 s'expliquant par le chapitre des charges de personnel qui enregistre à lui seul une progression de 43 984 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 145 639 € en 2019, elles sont en diminution de 20 154 € par rapport à 2018.

Les 5 postes de dépenses principaux de ce chapitre relèvent :

- des fournitures de voirie pour 49 456 € (- 7 674 € par rapport à 2018),
- des réparations des véhicules pour 34 996 € (- 3 080 € par rapport à 2018)
- des carburants pour 30 575 € (- 3 692 € par rapport à 2018),

Ces 3 postes de dépenses constituent à hauteur de 79% les principales dépenses du chapitre.

- des locations de matériel pour 2 086 € avec les locations de rouleaux vibrants uniquement.

En 2018, le service avait supporté la location d'un bungalow sur 12 mois en attendant la fin des travaux du local du service au centre technique de la Ville.

- cinquième poste de dépenses la prise en charge de repas du personnel pour 12 164 €, dépense stable par rapport aux exercices précédents.

Ces 5 postes représentent 89 % de la dépense du chapitre des charges à caractère général. Le reste est constitué de frais de téléphonie (739 €), de frais de formation professionnelle (300 €), de frais d'assurances (3 253 €), de location entretien de vêtements de travail (1 019 €) notamment.

Les charges de personnel sont remboursées au budget principal pour **267 515 €** après déduction des indemnités journalières (IJ) perçues. Elles présentent une progression de 20% (+ 43 984 €) sur 1 an. L'effectif a été composé en 2019 de 8 agents : 1 responsable (50%) + 1 agent administratif + 6 agents techniques sur le terrain. En 2019, le budget a supporté sur 12 mois le recrutement d'un 6^{ème} agent, ce qui n'avait pas été le cas en 2018 (2 mois).

Les opérations d'ordre concernent en 2019 les amortissements pour 76 072 €, dépense d'ordre permettant de prévoir le renouvellement du matériel.

Les charges financières se chiffrent à 742 €, elles correspondent à l'échéance annuelle d'intérêts de l'emprunt pour 828 € et aux intérêts courus non échus pour - 85,61 €.

Après intégration du résultat excédentaire 2018 de 2 792,97 € la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2019 excédentaire de 56 351,06 €.

La maîtrise des dépenses 2019 et l'action sur le relèvement du niveau des recettes ont permis de sécuriser l'équilibre de ce budget annexe.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

Les recettes propres à l'exercice 2019 s'élèvent à 77 907 € et comprennent:

Les opérations d'ordre pour 76 072 € correspondant aux amortissements,
 Le remboursement de TVA sur les différents investissements par le biais du FCTVA : 1 832 € (en lien avec l'achat d'une débroussailleuse réalisé en 2018.

Les dépenses s'élèvent à 10 000 €, elles sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette relative à l'emprunt contracté en 2017.

Après intégration du résultat excédentaire 2018 de la section d'investissement de 259 491,08 €, la section d'investissement se trouve fin 2019 excédentaire de 327 397,92 €.

Ces résultats 2019 de la section de fonctionnement (56 351,06 €) et de la section d'investissement (327 397,92 €) ont fait l'objet d'une reprise par anticipation lors de l'adoption du budget 2020 par délibération du 5/03/2020.

LA DETTE au 31/12/2019 : 80 000 € de capital restant dû

Elle relève d'un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne mobilisé en 2017 pour 10 ans à partir d'un taux fixe de 0,92%.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
80 000 €	0.92 %	7 ans	4 ans	1

Le profil d'extinction : dernière échéance 2027

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	80 657,53 €	70 655,74 €	60 657,53 €	50 657,53 €	40 657,53 €	0,00 €
Capital payé sur la période	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Intérêts payés sur la période	828,00 €	736,00 €	644,00 €	552,00 €	460,00 €	
Taux moyen sur la période	0.92 %	0.92 %	0.92 %	0.92 %	0.92 %	-